



COMMISSION
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport (public)
de la séance du lundi 11 avril 2022 à 19h00
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s : M. Denis WAECHTER (Président)
M. Jean-Noël DUCREST
Mme Andrea EHRETSMANN
M. Dante GIACOBINO
Mme Catherine ODIER
M. Raphaël RAPIN
M. Albert SIROLI (pour M. G. SIROLI)

Exécutif : M. Christophe BAUMBERGER Adjoint

Personnel communal : M. Raphaël COLLOMB Responsable pôle technique

Excusé-e-s/Absent-e-s : M. Geoffrey SIROLI

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021**
3. **Faucardage du Nant d'Aisy – discussion/information**
4. **Déchets – discussion sur la campagne et relance discussion**
5. **Mobiliti – information de la part de l'Exécutif**
6. **Statut Campagne Tri des déchets**
7. **Propositions individuelles et divers**

Le Président ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à toutes et tous, en particulier à M. J.-N. Ducrest qui a succédé à Mme M. Ryser, démissionnaire, et accueille M. R. Collomb.

M. Ch. Baumberger présente avec plaisir M. R. Collomb, nouveau responsable du pool technique et futur responsable des concierges, soit de toutes les petites mains qui travaillent sur le territoire communal. M. R. Collomb est responsable de la planification ainsi que de l'achat du matériel, de plantes, etc. Un des collaborateurs du service technique est actuellement accidenté ; la formation sur le terrain de M. R. Collomb lui permet de donner un coup de main à l'équipe.

M. R. Collomb précise qu'il a travaillé pour le STIC jusqu'à sa dissolution, fin décembre 2021. Il a été chef d'équipe pendant 10 ans dans une entreprise de jardiniers ; il aime et a de bonnes connaissances du terrain, et il est ravi de participer à cette première séance de commission.

Le Président ajoute que le concours de M. R. Collomb sera nécessaire pour différents points à l'ordre du jour.

M. R. Rapin devra malheureusement partir à 19h30 afin de rejoindre le comité d'organisation

du 200^e des pompiers.

Léman Bleu parlera ce soir du 200^e, se réjouit M. Ch. Baumberger.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (6 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021 est approuvé à la majorité (5 voix pour, 1 abstention).

3. Faucardage du Nant d'Aisy – discussion/information

La renaturation du Nant d'Aisy a été un chantier de longue haleine. Le but est de conserver la biodiversité sur ce site, avec certaines zones entretenues, d'autres pas.

Le faucardage, qui a été mis en place pour des questions écologiques, est réalisé par une entreprise extérieure. Les bords de talus sont entretenus une année sur deux, conformément à la demande du service de la faune. Contrairement à la fauche, le principe du faucardage est de ne pas laisser sur place les végétaux coupés afin d'éviter l'eutrophisation (accumulation de débris organiques dans des eaux stagnantes, provoquant leur pollution par désoxygénation). Le service technique ne dispose pas du matériel adapté, mais prête main-forte à l'entreprise une semaine par an, généralement en octobre/novembre.

MM. Ch. Baumberger et R. Collomb répondent aux questions des commissaires.

Une zone du Nant d'Aisy, choisie par le service de la faune, n'est volontairement pas faucardée. M. R. Collomb reviendra vers la commission avec des réponses plus complètes.

Ce n'est pas la commune qui décide des périodes de faucardage du Nant d'Aisy, et ce pour toute la zone incluse dans le contrat d'entretien avec l'entreprise (de la route de Thonon jusqu'à la route de Veigy).

Ces travaux sont effectués en octobre/novembre, une décision qui découle de la végétation et de sa croissance, qui arrive en fin de cycle à cette période. Sans compter les nidifications, au printemps, ainsi que les nombreux insectes.

Par qui est entretenu le nant à l'aval de la route de Thonon ? M. R. Collomb répondra à cette question lorsqu'il aura obtenu les bonnes informations, soit lors de la prochaine séance de la commission.

Un commissaire croit savoir que la zone entre la route de Thonon et le chemin des Ambys était prévue dans la renaturation (PDCom).

Ce point sera réinscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance ce qui permettra, cas échéant, de prévoir un budget pour 2023.

4. Déchets – discussion sur la campagne et relance discussion

La commission a eu un certain nombre d'échanges, lors de sa dernière séance, et les commissaires avaient convenu de poursuivre la réflexion en vue de formuler des objectifs les plus clairs possible pour les enseignants concernant la manière dont la commune voulait mener sa campagne.

Le Président propose de fixer les prochaines actions, sachant que M. R. Collomb a aussi eu quelques échanges avec le corps enseignant. L'idée était de faire une campagne de sensibilisation au tri des déchets en collaboration avec l'école et de mettre en avant des paroles d'enfants afin d'avoir un langage simple et non institutionnel pour faire passer des messages forts auprès de la population. Un certain nombre d'actions seraient à mener. Un vide-greniers (organisé par l'APEC) a eu lieu hier et a eu un grand succès. D'autres actions

sont à envisager autour de la sensibilisation (réparation, recyclage, réduction des déchets, réflexion autour de l'acte d'achat).

Un travail est à refaire avec des objectifs plus clairs, pour cette campagne. La précédente ne tombait pas très bien en termes de timing pour les enseignants. La commune voulait commencer avec les goûters sains, la réduction des emballages et des produits plus locaux. Cette première action n'avait finalement pas été soutenue par la direction de l'école et un suivi de projet un peu plus clair, en collaboration avec Cosedec, était nécessaire pour mener les choses à bien.

La commission doit reprendre les choses au début et déterminer les bases sur lesquelles partir pour mener à bien cette campagne, pour autant que celle-ci soit toujours d'actualité.

Une longue discussion s'engage, d'où ressortent les éléments ci-après.

Vu les nombreuses séances que la commission a consacrées sur ce sujet, il serait dommage de laisser tomber. Les enseignants étant partie prenante, peut-être faudrait-il les inclure dans la discussion ?

Cependant, les enseignants ne sont malheureusement pas disponibles à l'heure où les commissaires se réunissent. Et il est nécessaire d'avoir une personne, soit au sein de l'administration soit à l'externe, pour jouer le rôle de chef d'orchestre et qui soit impliquée de A à Z dans le projet afin de le suivre, le porter et le faire vivre. Faute de quoi il ne sera pas possible de bien suivre les différentes actions et de les coordonner entre les différents intervenants, et ce pour une simple question de disponibilité.

Un mandat rémunéré avait été confié à Cosedec, mais les objectifs n'étaient pas suffisamment clairs. Cosedec, qui a suspendu le mandat et n'a pas facturé l'intégralité des prestations, pourrait être partenaire. Cette association, basée à Yverdon, s'occupe de sensibilisation en matière de tri des déchets sur l'ensemble de la Suisse romande.

Au vu du résultat, Cosedec est bien, en tant qu'intervenant. L'objectif était que les habitants de demain – les enfants – sensibilisent la population au tri des déchets. Il faudrait plutôt trouver un porteur de projet de type « électron libre » qui pourrait aller chercher les différentes informations et différents liens afin de créer cette entité. Cosedec ne conviendrait pas pour porter ce projet, l'association étant trop axée sur ses propres actions. Il faudrait une personne à l'externe, rémunérée ou bénévole.

Il faudrait une personne très concernée sur la commune et connaissant bien la vie villageoise, la vie scolaire, et qui ait tous ces liens (par exemple quelqu'un de l'APEC). Mais la difficulté de trouver des bénévoles est soulignée.

Cette personne devrait pouvoir interagir avec les différentes parties prenantes. Il ne faudrait pas non plus minimiser le rôle des commissaires ; en tant qu'initiateurs de ce type d'actions, ils devraient aussi être beaucoup plus clairs sur l'objectif à atteindre. La CAEDD devrait être précise (où en est la commune actuellement, quels sont ses objectifs et les éventuelles étapes intermédiaires pour les atteindre) avant de trouver une personne à même d'assumer l'opérationnel.

Ce tiers devrait être à même de porter le projet tout en aidant la commission à asseoir ses idées et à définir des objectifs concrets.

Si la tâche ne sera pas facile, il existe sûrement des sociétés ou des personnes habilitées pour ce genre de manifestation.

L'idée d'un comité de l'environnement est évoquée, car ce sujet, qui est nécessaire et justifié, passionne les gens. Pourquoi ne pas proposer cette organisation par le biais d'un tous-ménages ?

L'association Seymaz-Vie est citée, avant que la nécessité de faire appel à des Corsiérois, qui seraient motivés par ce projet, soit de nouveau relevée.

Départ de M. R. Rapin.

Créer un comité de bénévoles, pourquoi pas, mais distinct de la commission. Multiplier les intervenants pourrait complexifier la situation.

La difficulté de mandater quelqu'un sans qu'il soit encadré par un ou plusieurs commissaires est soulignée. S'ils ne sont pas partie prenante de ce projet, qui le sera ?

L'idée d'un comité est intéressante, sachant que le tri des déchets n'est pas un des buts de l'APEC.

Si l'idée de constituer un comité est excellente, il faudrait que certains commissaires en fassent partie pour faciliter les échanges. Il y aurait peut-être des habitants intéressés. Pourquoi ne pas diffuser un tous-ménages pour faire appel à des personnes, afin de créer quelque chose en collaboration avec la CAEDD ? Mais il faudrait un porteur, un leader, un professionnel formé à ces questions.

Trouver des relais dans la population serait effectivement très positif. Mais il faudrait veiller à ne pas se retrouver dans la même situation que l'année dernière, c'est-à-dire que la commission devrait, en amont, clarifier son objectif et ses ambitions. Cela permettra d'être clairs sur le message amené à un éventuel comité et sur la personne qui pourrait porter ce projet, afin que les gens sachent dans quoi ils s'engagent.

Il faudrait que la commission élabore un cahier des charges (ou cahier des objectifs), afin que tous les intéressés aient connaissance de cette vision commune.

Un spécialiste pourrait guider la commission, l'aider à trier par ordre d'importance les nombreuses idées qui ont déjà été mises sur la table et donner une ligne de conduite afin de formuler des objectifs clairs.

Les enseignants n'ont peut-être pas eu le temps de s'impliquer autant dans ce projet, même s'ils avaient de nombreuses idées. Les choses doivent être mieux définies. Tendre à plus de simplicité serait préférable.

Des objectifs existent déjà, même si certains sont peut-être compliqués à mettre en place avec l'école. Cosedec pourrait donner un fil conducteur, mais l'impulsion doit venir de la commission. Celle-ci pourrait évoquer et développer des idées avec un comité de l'environnement, mais il ne serait pas judicieux que les commissaires en fassent partie.

Sont ramenées au premier plan les notions de : « où en est-on aujourd'hui et où veut-on aller demain ? », qui sont importantes et qui n'ont pas encore été définies de manière claire. Le Président a pour sa part atteint ses limites en matière de temps, de disponibilité et d'énergie pour tenir ce projet. Il aurait besoin soit de l'aide de l'administration, soit d'un prestataire externe, voire les deux. Mais ce ne serait pas un cadeau de demander à un comité de l'environnement de gérer cette campagne. Ce comité permettrait en revanche d'alimenter les réflexions de la commission en récoltant des thématiques et des problématiques. La commission manque encore d'une vision claire. Avant de passer à l'opérationnel, il est essentiel de poursuivre la réflexion.

L'importance de prioriser les objectifs est soulignée.

Il est rappelé que la commission était partie sur une grande implication de l'école. Or ce n'est pas le cas, le programme scolaire étant déjà bien chargé. Les faire participer, oui, mais dans une moindre mesure. Quant à un comité, il faudrait un meneur, un professionnel. À la commission de définir un cahier d'objectifs.

Serait-il possible de connaître les statistiques de déchets ?

Le Président rappelle que les commissaires avaient reçu ces statistiques pour la séance du 20.12.2021. Comparer ces chiffres avec ceux des autres communes et déterminer des objectifs raisonnables par habitant permettraient à la commission de fixer un premier objectif.

M. Ch. Baumberger annonce que Corsier figure parmi les communes qui trient le mieux. Les

statistiques sont en revanche moins bonnes concernant les déchets ménagers.

D'où l'importance de porter sur ces chiffres un regard autocritique afin d'identifier les axes d'amélioration et de fixer, à un horizon de 10 ans, une vision en fonction des objectifs fédéraux et cantonaux. Quelle courbe la commission souhaiterait infléchir, et dans quel domaine ?

Un commissaire recommande plus de simplicité et propose d'organiser des journées thématiques.

Le Président prend l'exemple des ordures ménagères (252 kg/habitant/année) ; l'idée serait de déterminer comment sensibiliser les Corsiérois en fonction des objectifs cantonaux et fédéraux pour 2030.

M. Ch. Baumberger indique que l'administration pourrait fournir des chiffres plus précis, car M. R. Collomb est en train d'étudier la dernière version de cette statistique. Cela permettra une comparaison avec les autres communes, ainsi qu'avec les années précédentes.

Le Président présente et commente les chiffres de décembre.

M. R. Collomb pense qu'un effort sur les déchets de cuisine aurait un impact sur les ordures ménagères, et ce avec des solutions simples.

Mais la commune n'a pas, à l'heure actuelle, de système pour collecter les déchets de cuisine. Communiquer à ce sujet sans avoir de solution, ce serait passer à côté de la cible.

Une brève discussion s'engage sur la manière de déterminer le pourcentage de déchets de cuisine dans les ordures ménagères, au cours de laquelle il est suggéré de demander un accompagnement des entreprises collectant lesdits déchets (Serbeco ou Pradervand).

Serbeco s'est engagée à faire de la prévention auprès de ses clients pour réduire les volumes de déchets dans le cadre d'un programme soutenu par l'État et la Migros, la Fabrique circulaire. Un accompagnement des SIG ou de Serbeco permettrait peut-être de définir les bons objectifs (inspirés du plan cantonal 2030 et 2050) pour alimenter ensuite un professionnel de la communication avec la vision des autorités corsesiéroises afin de mettre sur pied une collaboration avec les habitants.

Selon un commissaire, la mise en place d'un digesteur serait une solution pour recycler les déchets de cuisine. Il y a toute une éducation et des habitudes à reprendre.

Le Président propose aux commissaires d'étudier, lors de la prochaine séance, les statistiques des déchets mises à jour en vue de fixer des objectifs sur le R de « réduire ».

Une commissaire souligne l'importance d'installer un container pour les déchets de cuisine, ce qui serait déjà une mesure concrète.

Où la commune pourrait-elle installer de tels containers ? se demande M. Ch. Baumberger.

Une autre commissaire propose de sensibiliser les nombreux habitants qui ont leur propre jardin pour les encourager à faire leur propre compost.

La problématique des odeurs, délicate au cœur du village, et la confusion qui subsiste entre déchets de cuisine et déchets verts sont relevées. Plus de clarté est nécessaire, sachant que les déchets de cuisine, qui terminent dans les ordures ménagères, sont composés à 70 % d'eau.

Chaque écopoint créé lors de nouvelles constructions comprend systématiquement un container pour les déchets ménagers. Il serait en revanche difficile d'ajouter un container à la déchetterie existante.

Au centre-ville, les containers pour les déchets de cuisine (p'tite poubelle verte) sont levés en même temps que les ordures ménagères.

Mais ces ordures attirent la faune sauvage (renards, par exemple). Si la commune veut pouvoir encourager la population à trier, elle doit avoir une politique claire. Or celle-ci manque de clarté

par rapport aux déchets de cuisine. Il faut vraiment se donner les moyens d'atteindre ces objectifs. En dehors des questions de logistique, la notion de tournées est une autre problématique. Multiplier les points de collecte (à des distances suffisamment réduites des habitations, soit 100 à 200 m) nécessiterait une étude sur le territoire communal, pour autant qu'une politique et une stratégie soient définies.

Un commissaire répète ce qu'il a dit lors de la dernière séance, à savoir que si la commune veut que la population trie les déchets, il faudrait mettre à disposition des habitants les outils nécessaires. De nouveaux écopoints devraient par exemple être créés dans l'ancien village. Il faudrait demander à la CUCP de mettre à disposition des outils pour trier les déchets.

Serait-il possible de demander à Serbeco de lever, en même temps que les ordures ménagères, les poubelles vertes ?

M. Ch. Baumberger a pris note de cette demande, sachant qu'un marché public est en cours d'élaboration au niveau des trois communes concernant la levée des déchets. Le contrat des mandataires échoit au 31.12.2022.

Parler du cahier des charges sans avoir défini de stratégie est une erreur, selon le Président. Il souligne de nouveau la nécessité d'avoir une politique claire sur la levée des déchets.

Un commissaire pense que des containers pour les déchets de cuisine devraient être mis à disposition avant. Il s'agit d'un objectif très clair et réalisable pour encourager la population à trier ceux-ci.

Mais cela ne servirait à rien si ceux-ci terminent à l'incinérateur. La collecte des déchets de cuisine devrait avoir un objectif clair, par exemple en les réutilisant dans un digesteur (en même temps que les déchets verts).

L'objectif et la vision sur la collecte des déchets doivent être déterminés.

Les déchets de cuisine sont, pour un commissaire, le plus grand enjeu.

Selon un autre commissaire, les points importants pour la commune devraient être intégrés en amont dans ce marché public.

Le Président propose d'inviter le représentant d'une société, par exemple Serbeco qui connaît très bien la commune, à la prochaine séance afin d'aborder deux thèmes : comment améliorer la levée des déchets sur le plan de la logistique (centralisation de points de collecte plutôt que levée au porte-à-porte) et premiers retours d'expériences. Cela permettrait de définir des critères qualitatifs pour l'AIMP.

Pradervand récolte les déchets de jardin et les ordures ménagères, rappelle M. Ch. Baumberger, et Serbeco lève les écopoints (verre, carton, etc.). Peut-être faudrait-il également recevoir Pradervand.

Et inviter un magistrat d'une autre commune pour évoquer ces questions, afin que la commission puisse, de manière neutre, définir sa vision sur la base de ces retours d'expériences.

Ce point (levée des déchets, y compris déchets de cuisine et déchets verts) sera réinscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

5. Mobilitri – information de la part de l'Exécutif

M. Ch. Baumberger communique différentes informations, complétées par M. R. Collomb.

La phase d'essai de Mobilitri dure 3 ans. À terme, les ESREC de la Praille et de Bernex fermeront. Un système de type Mobilitri devrait probablement être instauré dans d'autres régions du canton. Les statistiques mensuelles font ressortir le fait que Corsier est la commune qui utilise le plus Mobilitri (12 tonnes d'encombrants). Les Corsiérois ramènent aussi beaucoup de déchets spéciaux (pots de peinture, etc.). Et Corsier se trouve en deuxième position concernant le nombre de visites mensuelles (118 particuliers). Le nombre des levées sur appel

a augmenté, ainsi que le nombre d'inscrits.

Sont brièvement évoquées les problématiques liées aux levées sur appel, qui sont destinées aux personnes âgées, à mobilité réduite ou ne disposant pas d'un véhicule. Le système a été adapté après une période de rodage. Désormais, la levée sur appel a lieu entre 7h et 12h, les encombrants devant être déposés au bord de la route avant 7h. Une évaluation sera transmise aux communes concernant les habitants qui n'annulent pas le rendez-vous qu'ils avaient eux-mêmes sollicité. De plus, les horaires de Mobilitri ont été étendus.

Le bilan, après cette année et demie de mise en place, est plutôt positif. Un changement d'habitudes est peu à peu constaté, et les statistiques s'améliorent.

La levée des encombrants se faisait auparavant une fois par mois. Les entreprises, pour leur part, préfèrent traverser le canton jusqu'à Satigny plutôt que d'utiliser Mobilitri, dont les tarifs de traitement sont légèrement plus chers pour elles. La politique d'information et de communication s'axera désormais en grande partie sur les professionnels.

Un commissaire pense que le dépôt d'encombrants sur la voie publique pourrait inciter d'autres personnes à y déposer les leurs.

Ce n'est pas si fréquent, explique M. Ch. Baumberger. Car lors de la réservation, l'habitant doit préciser les objets à évacuer (un nombre maximum est fixé).

Le commissaire remercie l'équipe technique, qui est venue chercher beaucoup de matériel au tennis club (les membres ne pouvaient pas, pour des raisons pratiques, déplacer ces équipements eux-mêmes), ce qui a été très apprécié.

En cas de déménagement, Serbeco ou Pradervand mettent à disposition une benne (hors Mobilitri) aux frais des concernés.

Le delta entre la subvention cantonale et les coûts assumés par les communes a été demandé à Mobilitri. Une pesée d'intérêts est aussi à faire entre ces coûts et les encombrants (casseroles usagées, par exemple) qui finissent dans les ordures ménagères plutôt que chez Mobilitri. Sans compter que le matériel en bon état est récupéré par Mobilitri dans le container du Partage.

Augmentation il y aura, tout le monde est clair là-dessus, mais il serait intéressant d'en comprendre l'ordre de grandeur.

Ces chiffres, qui ne sont pas encore disponibles, seront transmis dès que possible à la commission.

Mobilitri ne reprend pas les bonbonnes de gaz. De plus, Mobilitri est soumis à la loi SDR ADR (transport des produits dangereux).

6. Statut Campagne Tri des déchets

Cf. point 4.

7. Propositions individuelles et divers

Un commissaire relève que la commission n'a toujours pas évoqué les questions de transition énergétique et de transition écologique. Il propose de mettre ce point à l'ordre du jour.

Un autre rappelle que l'objectif de réduction de 20 % des émissions de CO₂ en 2020 n'a pas été atteint (19 %).

Selon le Président, la problématique est la même que pour la campagne de recyclage. Il avait mis des liens à disposition sur le plan cantonal et les objectifs fédéraux. Il propose de ne pas inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance, afin de se focaliser sur un point. Le Meyrin Économique Forum abordera ces questions de transition écologique le 11.5.2022. Il invite les commissaires qui seraient disponibles à partir de 14h (jusqu'à 19h30) à venir participer à des ateliers en détaillant le programme de cet événement. Il transmettra des

invitations aux commissaires ainsi que les liens sur les vidéos.

Concernant la transition énergétique, « black-out et mutualisation énergétique » étaient des thèmes que la commission souhaitait aborder. Là encore, la vision des autorités politiques serait à définir, thème par thème, afin de mettre en place un plan d'action.

Un commissaire souligne l'importance d'identifier les vrais problèmes et les mesures déjà en place.

Ce point sera mis à l'ordre du jour de la commission à l'automne, propose le Président.

Il est souligné qu'à l'heure actuelle, les panneaux photovoltaïques ne fonctionnent pas en cas de coupure de courant.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h05.

Rapport : E. Maia